



## Mardi 24 janvier, les agents ANPE sont en grève, Les chômeur-e-s aussi !

Le gouvernement se vante de la baisse continue du chômage. Pourtant des économistes affirment que l'emploi n'augmente pas. Cette baisse n'est en réalité que l'effet de radiations massives, du transfert de nombreux demandeurs d'emploi dans des catégories non comptabilisées dans les statistiques et de l'explosion des contrats précaires.

### Ils nous parlent de « reprise d'emploi », mais il n'y a pas d'emploi pour tous !

Les entreprises licencient en toute impunité et profitent des contrats aidés pour embaucher à moindre coût pour des boulots souvent ingrats, pénibles. Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE), Contrat d'Avenir (CA) ou Contrat Initiative Emploi (CIE) restent des contrats précaires, sous-payés, non choisis pour beaucoup. Le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) et le Contrat Première Embauche (CPE), assortis d'une "période d'essai" de deux ans, se substituent aux CDI. Les chômeur-e-s sont orientés prioritairement vers des secteurs d'activité en "tension" : le bâtiment, l'industrie, le service à la personne.

Il n'y a plus de formation et vous ne trouvez rien dans votre secteur ? Qu'importe, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 le suivi mensuel personnalisé est en place**. Vous serez convoqué-e tous les mois, et non plus tous les 6 mois, dans votre agence.

**La multiplication des entretiens ne créera pas d'emploi mais augmentera les risques pour les chômeur-e-s d'être contraint-e-s, harcelé-e-s et sanctionné-e-s** : pression pour que vous acceptiez un contrat précaire dans un secteur en tension, stages de "remobilisation" imposés, contrôle renforcé tous les 15 jours, baisse de vos allocations, voire la radiation pure et dure. **Le suivi mensuel entraînera également une explosion mécanique des radiations pour «non-réponse à convocation» mais aussi pour «refus d'emploi ou de formation» (décret Villepin).**

### Les agents ANPE et leurs « portefeuilles » de chômeur-e-s à placer ou à radier !

Pour mater la réticence éventuelle des conseillers ANPE à pressurer et à radier les chômeur-e-s, la direction prévoit une individualisation du travail. *«Chaque conseiller est responsable d'un portefeuille de demandeurs d'emploi pouvant aller jusqu'à 130 ou 140»*, précise une note interne, ce qui permet un **«suivi des contributions individuelles»**, alors que le travail était jusqu'à présent évalué par agence.

**Cela ouvre la porte à toutes les pressions pour que l'agent se plie aux objectifs** : par la carotte (un système de primes pour chaque chômeur « placé ») ou le bâton (la menace d'une insuffisance professionnelle pouvant conduire à un licenciement). **La note insiste sur cette nouvelle culture du métier de conseiller ANPE, axée sur le «résultat» en fonction des «exigences du marché» et non plus sur le conseil.**

**L'OBJECTIF POURSUIVI EST D'OBLIGER TOUTES ET TOUS  
A ACCEPTER N'IMPORTE QUEL EMPLOI, N'IMPORTE OÙ  
ET A N'IMPORTE QUELLES CONDITIONS.**

*Il est temps que les chômeur-e-s, salarié-e-s, agents ANPE s'organisent pour une riposte commune contre les attaques gouvernementales et patronales et pour conquérir des droits nouveaux.*